

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OTTONVILLE – RICRANGE

Réuni en session ordinaire

Le lundi 18 novembre 2024 à 20H00

Etaient présents :

Mesdames : LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne

Messieurs : SIMON Gérard, SCHNEIDER Lionel, MULLER Martin, BECKERICH Jacky, HESTROFFER
Jérémy

Étaient absents excusés : KURLIKOWSKY Christelle (pouvoir donné à Martin MULLER), ZANNIER
Carine (pouvoir donné à Fabienne TUTIN)

Secrétaire de séance : Laetitia JEDAR

Monsieur le maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR :

- **Point n°1** : Modification des ZAENR
- **Point n°2** : Modifications budgétaires
- **Point n°3** : Prix du bois d'affouage
- **Point divers**

Point 1 : Modification des ZAENR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avis du Comité Régional de l'Énergie Grand Est sur la suffisance des zones d'accélération de développement des Énergies Renouvelables (ZAER) arrêtée par les référents préfectoraux départementaux ainsi que le bilan détaillé des ZAER remontées.

Vu l'avis du Comité Régional de l'Énergie Grand Est du 17/07/2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 janvier 2024 portant sur l'identification des Zones d'Accélération pour l'implantation des Énergies Renouvelables sur la commune d'Ottonville ;

CONSIDÉRANT que les zones identifiées sur la commune d'Ottonville sont suffisantes pour répondre aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique ;

Le Conseil Municipal DECIDE de consolider les zones déjà définies dans sa délibération du 12/01/2024.

Pour : 9 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 2 : Modifications budgétaires

VU la délibération du 28 octobre 2024 relative à l'achat d'un treuil ;
Considérant que les crédits budgétaires ne sont pas suffisants pour effectuer cet achat sur le budget 2024 ;

Le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, DECIDE les virements de crédits suivants :

Opération 93 « parcours de santé », compte 2158 : -11 000€

Opération 79 « Matériel Technique », compte 2157 : +11 000€

Pour : 9 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 3 : Prix du bois d'affouage

Vu la délibération du 12/04/2024 fixant le prix du bois d'affouage à 15€ TTC le stère ;

Monsieur le Maire propose de conserver le prix du stère du bois d'affouage à 15€ TTC.

Le Conseil Municipal APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et DECIDE de fixer le prix du stère du bois d'affouage à 15€ TTC à compter du 1^e janvier 2025.

Pour : 9 (dont 2 pouvoirs), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à la majorité des membres présents

Questions diverses :

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Ordre du jour délibéré ce jour par l'ensemble des personnes présentes :

- **Point n°1** : Modification des ZAENR
- **Point n°2** : Modifications budgétaires
- **Point n°3** : Prix du bois d'affouage
- **Point divers**

BECKERICH Jacky	ZANNIER Carine <i>Absente (pouvoir donné à Fabienne TUTIN)</i>	HESTROFFER Jérémy
------------------------	--	--------------------------

KURLIKOWSKI Christelle <i>Absente (pouvoir donné à Martin MULLER)</i>	LENHARD Mireille	MULLER Martin
SCHNEIDER Lionel	SIMON Gérard	TUTIN Fabienne